



Ma formule étudiante canon !

Document diffusé uniquement en agence.

Offres valables du **1er avril au 31 octobre 2018** pour les clients âgés de **18 à 30 ans** pour les prêts études et auto, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation. Les conditions et événements garantis par l'assurance, si vous la souscrivez, sont indiqués au contrat.

(1) Le contrat d'assurance en couverture de prêt est assuré par CNP Assurances, PREDICA SA ou CREDIT AGRICOLE ASSURANCES. Les conditions et événements garantis par cette assurance, si vous la souscrivez, sont indiqués au contrat. Ce coût peut varier en fonction de votre situation personnelle. Il peut arriver que votre état de santé ne vous permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à votre cas. Le contrat d'assurance en couverture de prêt est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS n°07 022 973 en qualité de courtier. Conditions en vigueur au 01/01/2018.

CNP ASSURANCES, avec Conseil d'administration, au capital de 686 618 477 € entièrement libéré, entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social est 4 place Raoul Dautry - 75015 Paris - , immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.

PREDICA, compagnie d'Assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, société anonyme au capital entièrement libéré de 997 087 050 € - Siège social : 50-56 rue de la Procession 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris.

CREDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme au capital de 1 490 403 670 euros - Siège social : 50, rue de la Procession - 75015 Paris - immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS Paris.

(2) Offre réservée aux nouveaux clients âgés de **18 à 25 ans** sous réserve de la souscription d'une carte bancaire Mozaic, avec ou sans contrôle de solde, avant le 31/12/2018. Hors carte L'autre Carte, Gold MasterCard, Visa Premier, MasterCard World Elite et Visa Infinite. Pour l'avantage carte bancaire : offre valable uniquement sur le montant de la première année de cotisation. Les tarifs indicatifs des cotisations annuelles de la carte Mozaic à Autorisation systématique est de 15 € et celui de la carte Mozaic de Paiement est de 21€, au 01/01/2018. Tout retrait hors du réseau Crédit Agricole du Finistère peut faire l'objet d'une facturation supplémentaire. Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les conditions de cette offre. SOS CARTE du Crédit Agricole, 7j/7, 24h/24, au + 33 9 69 39 92 91 (Communication non surtaxée, coût selon opérateur. Appel susceptible d'enregistrement).

(3) Offre non cumulable avec toute autre offre de remboursement proposée par votre Caisse Régionale pour la souscription d'un contrat d'assurances Auto, Habitation ou Santé. Offre réservée aux souscripteurs de moins de 30 ans, valable uniquement la 1ère année de souscription du contrat. Offre valable jusqu'au 31/12/2018

(4) Offre réservée aux personnes physiques âgées de moins de 31 ans, titulaires du permis B depuis moins de 2 ans et n'ayant jamais souscrit en leur nom de contrat d'assurance automobile. Offre valable la première année pour toute première souscription d'un contrat d'assurance Automobile. Sous réserve que l'un des parents du souscripteur détienne un contrat d'assurance Automobile à jour de cotisation auprès de la Caisse Régionale ou le souscrive simultanément et que le conducteur principal ait moins de 31 ans. Le remboursement sera effectué 3 mois après la prise d'effet de votre contrat, sous réserve qu'il soit à jour de cotisation.

PACIFICA, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole S.A., entreprise régie par le Code des assurances et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). S.A. au capital de 281.415.225€ entièrement libéré. Siège social : 8/10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris.

Proposé par le Crédit Agricole Mutuel du Finistère, siège social : 7, route du Loch, 29565 QUIMPER CEDEX 9 - 778 134 601 RCS QUIMPER - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07.022.973. Création : PBCM082 et l'Agence de Communication du Crédit Agricole du Finistère. Mai 2018.



FINISTÈRE
banque & assurances

Pour mes études

Mon prêt études



Du 1^{er} avril
au 31 Octobre 2018

Jusqu'à
120 mois

Jusqu'à
50 000 €

Frais de dossier
offerts

1%
TAEG
fixe

Exemple : Pour un prêt personnel de **15 000 €**, d'une durée de 60 mois, Taux annuel débiteur fixe de **1%**, soit **TAEG fixe de 1%**. L'emprunteur rembourse en **59 mensualités de 256,41 €**, et une dernière mensualité ajustée de **256,17 €** soit un **montant total dû de 15 384,36 €**, dont intérêts de **384,36 €**, hors assurance facultative ⁽¹⁾. Frais de dossier gratuits. Le coût standard de l'assurance décès et PTIA pour les 18-30 ans est de 7,50 € par mois et s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit si l'emprunteur l'a souscrite. Offre réservée au particuliers âgés de 18 à 30 ans, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier. Vous disposez d'un droit légal de rétractation. Le montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance, sur la durée totale du prêt sera de 450,00 € pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,17%.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour mon quotidien



1€

Carte Mozaïc de Paiement ou à Autorisation Systématique à 1 € la 1^{ère} année ⁽²⁾.

Pour rouler



Mon prêt auto

1,99%
TAEG
fixe

Du 1^{er} Avril
au 31 Octobre 2018

Jusqu'à
60 mois

Jusqu'à
15 000 €

Frais de dossier
offerts

Exemple : Pour un prêt personnel de **10 000 €**, d'une durée de 48 mois. Taux annuel débiteur fixe de **1,972%**, soit **TAEG fixe de 1,990%**. L'emprunteur rembourse en **48 mensualités de 216,83 €**, soit un **montant total dû de 10 407,84 €**, dont intérêts de **407,84 €**, hors assurance facultative ⁽¹⁾. Frais de dossier gratuits. Offre réservée au particuliers âgés de 18 à 30 ans, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier. Le coût standard de l'assurance facultative décès et PTIA pour les 18-30 ans est de 5 € par mois et s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit (si vous l'avez souscrite). Le montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance, sur la durée totale du prêt sera de 240 € pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,165 %.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour m'assurer

30€

offerts

200€

remboursés

Pour toute souscription d'un 1^{er} contrat d'assurance habitation, auto ou santé ⁽³⁾.

Pour la 1^{ère} année de cotisation du contrat auto si l'un de ses parents est détenteur d'un contrat Assurance auto Pacifica au Crédit Agricole ⁽⁴⁾.